

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 7 mai 2021

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt et un et le sept du mois de mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 3 mai 2021 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, MOUREY-PETIT Delphine, NICOLET Cédric, SCHNEITER Pascale.

Excusé : /

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve les comptes-rendus des séances du 5 février 2021 et 5 mars 2021.

DÉMISSION DE DANIEL MILLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe les conseillers que suite au dernier conseil municipal, Daniel Mille lui a adressé une lettre de démission en date du 5 avril 2021 dans laquelle il explique qu'il ne souhaite pas revivre ni faire revivre aux conseillers municipaux le genre de discussion houleuse par laquelle s'est achevée la séance du conseil municipal du mois d'avril.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

SIVU RPI – 7 avril 2021 (Serge MONNET – Delphine MOUREY-PETIT)

Dépenses : Le conseil valide la réalisation de divers travaux complémentaires (réalisation d'un coffrage 2 712 €, entretien cuisine 289 €), l'achat de matériel pédagogique pour les intervenants extérieurs (314 €), l'achat d'un défibrillateur désormais obligatoire (1450 €), l'achat d'une étagère (240 €), remplacement d'un dispositif de désenfumage cassé (421 €), remboursement des coffres de jardins à l'association des As du crayon (476 €). Le conseil valide le règlement des heures complémentaires suite aux divers remplacements.

Suite au contrôle des installations électriques par l'APAVE, le conseil valide l'installation demandée d'un dispositif de coupure d'urgence dans le local TGBT (1290 €)

Bornage : en vue de la cession à l'euro symbolique par la commune d'Amancey de la parcelle sur laquelle a été construite l'extension de l'école, le conseil valide la prise en charge des frais de bornage (1293 €)

Maintenance : Le conseil valide le contrat de maintenance annuel des équipements de ventilation et chauffage comprenant l'entretien annuel et le remplacement des filtres (3 172 € / an)

Retrait de la commune de Lizine : La commune de Lizine a souhaité se retirer du SIVU RPI d'Amancey pour rejoindre l'école de Myon. Le conseil émet un avis favorable pour ce retrait et chaque commune devra se prononcer dans les 3 mois.

Périscolaire : Le budget primitif proposé par Familles Rurales est de 130 400 € (dont 7 579 € pour le site d'Ornans), avec une participation du SIVU s'élevant à 59 642 €.

Personnel : suite au départ en retraite de Mme Grandidier (ATSEM) remplacée par Mme Moreau, le conseil valide la suppression d'un poste d'agent de 2^{de} Classe et la création d'un poste d'agent de 1^{ère} classe.

Finances : Le conseil syndical approuve le compte de gestion et valide le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021 :

Compte administratif 2020	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 123 422 €	333 221 €
Recettes	1 287 359 €	355 103 €
Solde	163 936 €	21 881 €

Budget primitif 2021	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 062 645 €	387 055 €
Recettes	1 062 645 €	387 055 €
Solde	186 €	0 €

La participation 2021 appelée pour Amondans est de 6 286 €.

Sécurité : des aménagements provisoires visant à organiser la circulation des véhicules à la sortie de l'école pour éviter tout risque pour les enfants seront mis en place pendant une période de test.

Le conseil autorise la commune d'Amondans à installer des caméras de vidéo surveillance à l'école.

CCLL – 14 avril 2021

Fiscalité : Le conseil valide le maintien des taux des taxes au même taux qu'en 2020 pour la Taxe foncière sur les propriétés Bâties = 4,47 % et la Taxe foncière sur les propriétés Bâties = 6,04 % et poursuit le lissage de la Cotisation Foncière des Entreprises = 23,53 % décidé en 2018.

Le conseil communautaire a approuvé les Budget Primitifs 2021. Les budgets primitifs sont les suivants :

Budget Primitif 2020	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Général	11 428 488 €	11 428 488 €	7 023 359 €	7 023 359 €
Chaufferie bois	819 482 €	819 482 €	157 045 €	157 045 €
Maison de santé	180 960 €	180 960 €	81 295 €	154 725 €
Ordures ménagères	2 645 118 €	2 645 118 €	176 291 €	236 522 €
SPANC	36 950 €	36 950 €	0 €	1 300 €
ZAE L'Hopital	372 760 €	372 760 €	374 281 €	374 281 €
ZAE Lavans-Pessans	458 687 €	458 687 €	826 370 €	826 370 €
ZAE Amancey	1 006 550 €	1 006 550 €	1 046 321 €	1 046 321 €

Le conseil valide un montant total de subventions de 207 450 € pour les associations.

Personnel : le conseil valide la création d'1/2 etp pour le service urbanisme et 3 etp pour le centre de vaccination.

ITW Rivex : le conseil attribue le marché de travaux d'aménagement (voirie, réseaux) de la plateforme pour la nouvelle usine RIVEX à l'entreprise Bonnefoy (797 120 € HT) et valide le plan de financement actualisé (164 813 € sur fonds propres).

Représentation dans les instances : Colette GROLEAU est élue pour siéger au conseil d'administration de l'EMIPO, Adrien BART pour siéger au comité de direction de l'Office du Tourisme, Guillaume AYMONTIN comme membre de l'association de gestion de la MARPA du Pays Courbet et Pierre MAIRE comme délégué suppléant de l'EPAGE en remplacement de Mme Christine JEANNEY.

Economie : Le conseil valide les aides à l'immobilier d'entreprise accordées à la SARL Espace Beltane à Amondans (5000 €), à la SAS ITW RIVEX à Ornans (5000 €), SARL Domaine Séquanie à Ornans (5000€)

Maison des services d'Amancey : Le conseil valide l'étude de faisabilité et l'opération globale d'extension de la maison des services à Amancey suite au rachat de nouveaux locaux d'un montant total de 1 194 332 € HT, dont 238 652 € de fonds propres et 955 680 € de subventions.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Groupement de commande éclairage public organisé par la CCLL et le SYDED : Après demande d'informations complémentaires, il apparaît que le diagnostic proposé est gratuit pour les communes et n'engage pas à participer au groupement de commandes. Le coût de rénovation envisagé dans le cadre du groupement de commande est de 450 à 550 € / point d'éclairage, pouvant être subventionné à 50 %, ce qui reste très supérieur au coût actuellement constaté par la commune pour le simple remplacement des ampoules défectueuses par des ampoules de type LED. Il est proposé par le conseil municipal de participer à la phase de diagnostic qui est gratuite pour les communes.

Voie : Les travaux de la rue du Repos ont été réceptionnés avec les services de la CCLL. La seule remarque portait sur la bordure de l'enrobé dans le bas de la rue qui dépasse légèrement sur le champ et ne repose pas sur la structure porteuse. Ceci est dû au fait que la machine utilisée pour la pose de l'enrobé était plus large que la largeur de la rue du Repos à cet endroit. Ceci fera l'objet d'une reprise (découpe propre de la bordure au ras de la structure porteuse).

quand l'entreprise viendra faire les travaux de rebouchage des fissures dans le village. Le vice-président de la CCLL en charge de la voirie nous a informé que la rue de la Fontaine ferait peut-être l'objet d'une réfection avec un revêtement bi-couche cette année.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Suite à un oubli lors de la préparation du budget primitif 2021, le conseil municipal décide d'inscrire une somme de 300 € en recettes d'investissement du budget général au chapitre 2804132 (Subvention Bâtiments et installations versées par le département) afin d'équilibrer les opérations d'ordre budgétaire entre les sections Dépenses de fonctionnement 042 et Recettes d'investissement 040.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

SIGNALÉTIQUE GRANDE RUE

Lors du précédent conseil municipal, il avait été demandé à l'entreprise BFC Signaux de revoir le devis pour le traçage d'une ligne discontinue dans la Grande Rue afin de limiter visuellement la largeur de voirie et essayer ainsi d'amener les conducteurs à réduire leur vitesse dans la Grande Rue. Le conseil municipal, soucieux de tenter ce qui est possible pour lutter contre la vitesse excessive valide le devis modifié d'un montant de 890 € HT.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

RETRAIT DE LA COMMUNE DE LIZINE DU SIVU-RPI

Par délibération en date du 26 février 2021, la commune de Lizine a émis le souhait de se retirer du Syndicat scolaire du regroupement pédagogique de l'école d'Amancey, pour rejoindre l'école de Myon, arguant du fait de la proximité avec Myon qui favorisait des transports scolaires moins longs pour les enfants et que l'absence d'enfants scolarisés cette année était un moment propice à ce changement. Etant donné la faible population de la commune de Lizine, ce retrait a un impact faible sur le financement des investissements du SIVU et ne modifie pas les effectifs de l'école. Le conseil syndical ayant délibéré favorablement le 7 avril 2021 pour ce retrait, il est maintenant demandé à l'ensemble des communes du SIVU de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable au retrait de la commune de Lizine du SIVU RPI d'Amancey.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Elections : Les élections régionales et départementales se tiendront les 20 et 27 juin 2021 et nécessiteront 2 tables de vote, soit 4 assesseurs en permanence. Il est demandé aux assesseurs d'être vaccinés contre le covid ou de fournir un test récent le jour de l'élection.

Concessions : suite à la demande d'une concession au cimetière par une personne ne résidant pas à Amondans mais dont la famille réside à Amondans, le maire rappelle que les personnes décédées dans une commune ou domiciliées dans une commune ou inscrite sur la liste électorale d'une commune ou qui y bénéficient déjà d'une concession familiale ont le droit d'être inhumée dans cette commune, mais que pour les autres cas cette autorisation est à la discrétion du maire, il interroge donc le conseil municipal sur sa position sur cette question. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable pour délivrer des concessions funéraires pour les personnes ayant une attache familiale forte avec la commune (héritiers directs)

Randonnée cycliste : Pour information, la randonnée cycliste 'La Courbet' organisée par le Vélo Club d'Ornans passera par Amondans le Samedi 17 juillet (NB. Étant donnée qu'il ne s'agit pas d'une course, il s'agit juste d'une information qui ne nécessite pas d'autorisation spécifique)

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 4 juin 2021.